

## BULLETIN D'ADHÉSION

2024/2025

Bienvenue à l'ASPTT Marseille

Activité pratiquée :

**Vous adhérez à un club historique, l'un des plus grand de la Cité Phocéenne.  
Créée en 1907, notre association sportive a pour objet de proposer la pratique du sport au plus grand nombre.  
Club ouvert à tous, nous proposons plus de 50 activités réparties à travers 20 sections et pôles.  
Toute l'équipe du club omnisports vous souhaite une excellente saison !**

### ETAT CIVIL DU PRATIQUANT

Nom\* : \_\_\_\_\_ Prénom\* : \_\_\_\_\_

Genre\* :  /  Date et lieu de naissance\* : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Adresse du domicile\* : \_\_\_\_\_

Code Postal\* : \_\_\_\_\_ Ville\* : \_\_\_\_\_

E-mail\* : \_\_\_\_\_

Téléphone fixe : \_\_\_\_\_ Téléphone mobile\* : \_\_\_\_\_

Profession :

La Poste/Identifiant RH : \_\_\_\_\_

Bénévole (Uniquement si licence FSASPTT Premium à 11,50 €)

Licence Délégitaire / Numéro : \_\_\_\_\_

Certificat médical du : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Fonctionnaire d'Etat :  Oui  Non

Carte SRIAS n° :

Code ministère d'Etat :

*Sont exclus les agents de la fonction publique territoriale et hospitalière*

Ou, si vous avez déjà fourni un certificat médical au club il y a moins de 3 ans :

Renouvellement questionnaire de santé Cerfa n°15699\*01 (Réponse NON à toutes les questions)

Ou, pour les mineurs :

Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur en vue de l'obtention ou du renouvellement d'une licence

### CONTRÔLE DE L'HONORABILITÉ

(À remplir obligatoirement si les fonctions ci-dessous sont exercées au sein de l'ASPTT Marseille)

J'atteste exercer la ou les fonctions de :

Encadrant  Dirigeant  Arbitre  Maître-nageur

La licence que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif et/ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives au sens des articles L. 212-1 et L. 322-1 du code du sport. À ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la Fédération aux services de l'État afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué.

**J'ai compris et j'accepte ce contrôle**

**Je renonce à mes fonctions**

Je renseigne les données nécessaires au contrôle de mon honorabilité :

Nom et Prénom de naissance\* (si différent de l'usage) \_\_\_\_\_

Lieu de naissance\*(1) :

Né en France : Département \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Né à l'étranger : Pays \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Si né à l'étranger :

Nom de la mère \_\_\_\_\_ Prénom de la mère \_\_\_\_\_

Nom du père \_\_\_\_\_ Prénom du père \_\_\_\_\_

### ADHESION - LICENCES FSASPTT

**Rappel : En vertu de l'Article 9 des statuts de l'association sportive ASPTT Marseille : "la cotisation versée à l'association est définitivement acquise."**

Type d'adhésion :  Création  Renouvellement

Prix des licences FSASPTT : Licence ASPTT PREMIUM 25 € - Licence FSASPTT ACCESS 8 € - Licence FSASPTT EVENT 2 €

## AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), M. ou Mme \_\_\_\_\_ représentant légal de  
certifie lui donner l'autorisation de :

- + Se licencier à la FSASPTT et d'adhérer à l'ASPTT pour toutes les activités
- + Prendre place dans un véhicule de l'association, ou une voiture particulière, afin d'effectuer les déplacements nécessités par les compétitions sportives officielles, amicales ou de loisirs au cours de la saison.

J'autorise les responsables à faire procéder à toute intervention médicale d'urgence.

La personne à contacter en cas d'urgence est : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_ Adresse e-mail : \_\_\_\_\_

## PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies, propriété de la FSASPTT, font l'objet d'un traitement informatique par la FSASPTT aux fins de traitement des demandes et de gestion des licenciés. Elles sont destinées aux Clubs, Comités Régionaux et à la FSASPTT. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent. Le demandeur peut exercer ces droits en s'adressant à la FSASPTT via l'adresse mail [rgpd@asptt.com](mailto:rgpd@asptt.com) ou par courrier postal à l'adresse suivante : FSASPTT, Délégué à la Protection des Données (DPO), 5 rue Maurice Grandcoing, 94200 IVRY-SUR-SEINE.

- Je ne souhaite pas que les photos, les prises de vue et interviews réalisées dans le cadre de ma participation aux manifestations soient publiés et diffusés à la radio, à la télévision, dans la presse écrite, dans les livres ou sur le site internet par des moyens de reproduction photomécaniques (films, cassettes, vidéo, etc.) sans avoir le droit à une compensation (cession de droit à l'image).
- Je ne souhaite pas recevoir d'information de la part de mon club ASPTT.
- Je ne souhaite pas recevoir d'information de la part de la FSASPTT.
- Je ne souhaite pas recevoir d'information de la part du Comité Régional FSASPTT.
- Je ne souhaite pas recevoir d'information de la part des partenaires de la FSASPTT.

## ASSURANCES

L'établissement d'une licence ASPTT PREMIUM ou FSASPTT EVENT permet à son titulaire de bénéficier des assurances « Responsabilité civile », « Assistance aux personnes » et « Dommages corporels » souscrites par la FSASPTT. Les assurances « Dommages corporels » et « Assistance aux personnes » sont facultatives mais la FSASPTT vous informe que les risques encourus lors de la pratique d'une activité sportive peuvent donner lieu à des accidents sur lesquels il convient de s'assurer par le biais d'une assurance « Dommages corporels » ou « Assistance aux personnes ». Le montant de ces assurances compris dans le prix de la licence ASPTT PREMIUM est de 1,60 € pour l'assurance « Dommages corporels » et de 0,23 € pour l'assurance « Assistance aux personnes ». Il est respectivement de 0,35 € et 0,10 € dans la licence FSASPTT EVENT. Si vous ne souhaitez pas l'assurance « Dommages corporels » et/ou l'assurance « Assistance aux personnes », le montant de ces dernières sera déduit. Vous avez également la faculté de souscrire des garanties individuelles complémentaires si celles proposées ne conviennent pas à votre pratique.

## REFUS D'ASSURANCE "DOMMAGES CORPORELS" ET/OU "ASSISTANCE"

En cas de refus de souscription de l'assurance « Dommages corporels » et/ou de l'assurance « Assistance aux personnes », le club doit s'assurer que le bénéficiaire a bien pris connaissance des informations assurances figurant sur la notice d'information à conserver par le licencié et qu'il prend sa décision en toute connaissance de cause.

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_ reconnais avoir pris connaissance :

- + Du document d'information sur le produit d'assurance m'informant du résumé des garanties incluses dans le contrat d'assurance et adhérer au contrat national proposé par la FSASPTT (notice aussi disponible sur le site [www.asptt.com](http://www.asptt.com))
- + Des statuts et règlement intérieur (disponible au secrétariat de l'association)

Si le soussigné refuse de souscrire à ces assurances, il reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de la pratique d'une activité sportive pouvant porter atteinte à son intégrité physique et il coche la ou les cases ci-dessous :

- Je ne souhaite pas souscrire d'assurance « Dommages corporels »
- Je ne souhaite pas souscrire d'assurance « Assistance aux personnes »

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations portées ci-dessus et m'engage à respecter la réglementation de la Fédération

À \_\_\_\_\_

le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature obligatoire du demandeur ou de son représentant :

ASPTT

FEDERATION  
OMNISPORTS  
cultivons vos envies